

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'UFR SCIENCES HUMAINES
DU 16 DECEMBRE 2014

Membres présents ou représentés :

Enseignants :

Mmes et MM. O. BONFAIT ; A. BUGAISKA ; Kh. CHAHRAOUI ; J. CHAPPE ; P. CAMBERLIN ; A. ESPOSITO (procuration O. BONFAIT) ; M. GAIMARD ; A. JEGOU ; A. LELEU ; A. RAUWEL ; E. SALES-WUILLEMIN ; F. SCHEPENS ; JP THIBAUT (procuration à A. BUGAISKA) ; J. VIGREUX ; V. ZARA

Etudiants : Mmes et MM. E. BOUILLOT ; N. BOUMADJER ; J. GROSSET ; L. JUNGO, Ch. NEIGE ; J. SYDOR ; M. TIMBERT ; E. TORRECILLAS.

Personnels BIATSS : Mmes F. CLAIR ; F. HERRSCHER, M. PAULUS

Absents excusés : Mme S.LEFEBVRE

Invités : M. SALVADORI (Président du Conseil), M. EL HANBALI

Secrétaire de séance : M. Jean VIGREUX.

1. INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL

Philippe SALVADORI, directeur de l'UFR ouvre la séance par des mots de bienvenue à l'ensemble des nouveaux élus au conseil. Il rappelle l'importance de l'UFR des Sciences Humaines au sein de l'Université de Bourgogne et évoque son large périmètre avec six départements. Après avoir formellement installé ce nouveau conseil, qui devrait se réunir tous les deux mois environ, le Doyen demande à chaque membre siégeant de se présenter rapidement.

Il sollicite ensuite les candidatures pour les fonctions d'assesseurs après avoir rappelé synthétiquement leur rôle.

Les personnes suivantes font acte de candidature :

Personnel BIATSS : Mme France HERRSCHER
Enseignants-chercheurs : Mme Khadija CHAHRAOUI
M. Olivier BONFAIT
Etudiant : M. Julien GROSSET

Les assesseurs du Doyen élus sont : **Mme CHAHRAOUI** (26 voix) ; **Mme HERRSCHER** (27 voix) , **M. BONFAIT** (26 voix), **M. GROSSET** (27 voix).

2. APPROBATION DU PV DU CONSEIL PRECEDENT

Philippe SALVADORI soumet ensuite l'approbation du PV du conseil d'UFR précédent, même si la majorité des représentants ne faisait pas partie de ce conseil (cela explique le résultat du vote) :

13 ne prennent pas part au vote.
0 abstention
0 contre
14 pour

3. BUDGET ET DOTATIONS

M. Youssef EL HANBALI présente ensuite le budget 2015 et les dotations pour les départements et services relevant de l'UFR. Il souligne que si la dotation de fonctionnement baisse de -4,5 %, d'autres composantes ou services connaissent une baisse de -12 à -20 %.

Concernant la dotation heures complémentaires, M. Youssef EL HANBALI insiste sur le fait qu'il y a eu une hausse de 1,6 %.

Ensuite, il présente les logiques qui président à la ventilation avec deux entrées (un taux fixe 50 % : puis en fonction des effectifs inscrits par département ce qui permet d'évaluer un « coût étudiant »). En moyenne, il y a 8,70 euros par étudiant ; 600 euros par master et un prévisionnel de collecte de taxe d'apprentissage pour certains masters.

La dotation définitive allouée aux départements est annexée au présent PV.

On remarque une baisse pour deux départements : psychologie et géographie. Dans les deux cas, cette baisse est liée à une diminution des effectifs mais surtout à une baisse du prévisionnel de collecte de taxe d'apprentissage (exemple en psychologie prévision 11 000 euros mais 7 000 euros réalisés).

Par ailleurs, les services centraux prélèveront désormais 8 % (au lieu de 4 % initialement) sur les recettes y compris la formation continue et un prélèvement de 15 % sur la taxe d'apprentissage pris sur la dotation initiale.

M. BONFAIT demande des précisions.

Il est rappelé que le mode de calcul H/E est abandonné depuis plusieurs années. Par ailleurs, Philippe SALVADORI explique que les UFR qui ont vu baisser leur dotation de manière significative ont certainement plus de ressources propres. Les efforts demandés sont importants à tous les niveaux et il mentionne que dans ce système d'économie, les services centraux contribuent cette année à hauteur de 36 %.

Le Doyen explique aussi la hausse des heures complémentaires : création du master de musicologie, préparation à l'agrégation d'histoire, moyens donnés pour les exercices oraux de colle CAPES, 15 groupes d'étudiants en psychologie l'année universitaire passée.

Mme SALES-WUILLEMIN rappelle l'énergie dépensée pour les dossiers de taxe d'apprentissage, car la procédure est lourde. Dans la discussion, il est rappelé que, lorsque les entreprises se libèrent de cette taxe, le diplôme concerné n'est pas toujours mentionné, ce qui rend difficile la gestion de ces fonds. Par ailleurs, on évoque l'organisme collecteur et ensuite les modalités de la répartition.

M. BONFAIT précise qu'il serait utile de faire une rubrique sur ce point sur le site internet de l'UFR.

Ce débat sur les ressources de l'UFR amène une question étudiante sur la location des salles. Toutefois, cela concerne le pôle logistique et non l'UFR.

Après toutes ces précisions, le Doyen soumet au vote ce budget, qui est adopté à l'unanimité.

4. DEMANDES DE SUBVENTIONS ET INFORMATION

- L'Association ARTENKO demande une subvention de 1 452 euros (sur un budget total de 11 000 euros) pour un voyage d'études à Venise. Après discussion, le conseil vote à l'unanimité une subvention de 1 000 euros.
- Département d'histoire de l'art : vote d'une subvention de 1 700 € pour l'association ARTENKO pour le voyage à Venise. Le conseil confirme ce vote à l'unanimité.
- Le laboratoire CIMEOS propose une subvention pour l'édition d'ouvrage à hauteur de 1 000 €. Le conseil d'UFR confirme cette subvention à l'unanimité.

5. PERSONNALITES EXTERIEURES

Philippe SALVADORI évoque l'importance des personnalités extérieures qu'il faudra désigner dans un prochain conseil. Au total, le conseil d'UFR accueille huit personnalités dont deux sont désignées à titre personnel (un représentant du Conseil régional de Bourgogne, un élu du conseil municipal de Dijon et six membres extérieurs à choisir au sein d'institutions à vocation culturelle, d'organismes de l'économie sociale et solidaire et d'organismes de formation continue).

Plusieurs noms sont proposés, mais le conseil reviendra sur cette question. Il souhaite en effet procéder à une modification des statuts qu'il soumettra lors du prochain conseil : remplacer le représentant du « conseil municipal » de Dijon par « le Grand Dijon ».

6. CONVENTIONS ET COOPERATION

Anne JEGOU présente le partenariat entre le département de géographie (Licence Professionnelle gestion du Patrimoine) et la commune de Longvic (paysagiste Marc THOMPSON) qui concerne 18 étudiants : **approuvée à l'unanimité**

Puis, est évoquée une coopération avec l'université Catholique de Madagascar (population et développement) portée par notre collègue Maryse GAIMARD. Le conseil d'UFR donne à l'unanimité son accord de principe permettant à Mme GAIMARD la poursuite des travaux préparatoires de ce partenariat.

7. QUESTION ADMINISTRATIVE

M. Youssef EL HANBALI évoque les nouvelles règles administratives portant sur les délais générateurs de droits : désormais et sauf exception explicite, le silence gardé pendant 2 mois vaut décision d'acceptation ». Les documents de référence seront transmis à l'ensemble des collègues enseignants.

Il est ensuite rappelé que dans le cadre de l'appel à projet 2015 sur la pédagogie numérique, les dossiers doivent être remis pour le 16 janvier 2015. Philippe SALVADORI explique qu'il y aura un projet prioritaire seulement, ciblé, sous le format MOOC.

8. QUESTION DIVERSE :

Olivier BONFAIT évoque les difficultés de gestion de salles en cette fin de semestre. La réponse apportée insiste sur le fait que le rattrapage des cours s'est multiplié et qu'il y a eu des soucis liés aux travaux et à des fuites d'eau importantes ; le service planning fait son maximum pour satisfaire les demandes.

A 19 h 40, l'ordre du jour étant épuisé, le Doyen remercie les participants et lève la séance en souhaitant à tous de très bonnes fêtes de fin d'année.

Le secrétaire de séance



Jean VIGREUX

Le Doyen de l'UFR



Ph. SALVADORI